



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Directive "libre établissement" n° 98/5/CE du 16.02.1998 **Demande inscription au Barreau - Exercice sous le titre professionnel d'origine**

- Lettre manuscrite envoyée en recommandée avec avis de réception à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats (demandant votre inscription, transmettant vos pièces et indiquant quelle sera votre adresse professionnelle).
- Une déclaration sur l'honneur manuscrite de n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ou à sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, retrait d'agrément ou d'autorisation et de n'avoir pas été frappé de la faillite personnelle ou d'une autre mesure d'interdiction.
- Curriculum vitae (en langue française)
- Extrait d'acte de naissance (et traduction par traducteur assermenté)
- Certificat de nationalité (et traduction par traducteur assermenté)
- Extrait du Casier judiciaire (et traduction par traducteur assermenté)
- Certificat d'inscription et d'exercice effectif de la profession d'avocat dans le Barreau d'origine, daté de moins de trois mois (et traduction par traducteur assermenté)

Tous les documents énumérés ci-dessus sont à nous remettre en original. Ils vous seront restitués après certification conforme.

- Copie d'une pièce d'identité munie d'une photo
- Copie du contrat d'association, ou de collaboration, ou de communauté de bureaux, ou bail professionnel
- Copie du contrat d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » couvrant les risques spécifiques liés à vos activités (A défaut de fourniture du contrat, vous serez considéré comme adhérent d'office à la police groupe du Barreau de STRASBOURG pour les risques spécifiques liés à vos activités en FRANCE, et à vos frais).
- Deux photos d'identité
- Chèque de 800,- € libellé à « Ordre des Avocats de Strasbourg » (Frais de dossier)